

L'agenda du SNES-FSU

Consultez régulièrement le site : www.lille.snes.edu

les instances

→ CAA de rentrée élargie aux S1

■ **Lundi 12 septembre de 9h à 17h - lycée Baggio, Lille**

Les stages et réunions / visios 1^{er} trimestre 2022-2023

N'hésitez pas à vous inscrire !

Les réunions et stages syndicaux sont ouverts à tou.te.s. Le Snes-FSU participe aux frais de déplacement des syndiqué.e.s. Si vous travaillez le jour du stage, vous devez déposer un mois avant une demande de congé pour formation syndicale. Toutes les infos sont sur le site : <https://lille.snes.edu/> (voir QR code en dernière page)

Stages SNES

→ Visio TZR

■ **mercredi 7 septembre de 14h à 17h**

→ Agir syndicalement au sein d'un établissement

■ **vendredi 14 octobre de 9h à 17h - Snes, 209, rue Nationale, Lille + visio**

→ Collège-lycée (1^{ère} partie)

■ **lundi 17 ou mardi 18 octobre de 9h à 17h (à vérifier sur le site)**

- Valenciennes - Arras - Boulogne
(lieux précis à confirmer)

→ Préparer son rendez-vous PPCR

■ **jeudi 20 octobre de 9h à 17h - Snes, 209, rue Nationale, Lille + visio**

→ TZR

■ **en novembre (date précise à confirmer) - Lycée Condorcet, Lens**

→ Collège-lycée (2^{ème} partie)

■ **mardi 15 novembre de 9h à 17h**

- Cambrai - Hazebrouck - Henin-Beaumont
(lieux précis à confirmer)

→ Professeure.s documentalistes

■ **mi-novembre, date et heure précises à confirmer - Collège George Sand, Béthune**

→ Stagiaires et entrée dans le métier

■ **mardi 22 novembre de 9h à 17h - Inspe, Villeneuve d'Ascq**

→ Carrière

■ **mardi 29 novembre de 9h à 17h - Lens (lieu précis à confirmer)**

→ Les langues vivantes au collège et au lycée

■ **jeudi 1^{er} décembre de 9h à 17h - Lycée Baggio de Lille**

Et à venir (consultez régulièrement le site) :

- stage live AED, CPE
- Stages Collèges, Lycées...

Stage FSU

→ Le mérite est-il vraiment juste ?

■ **jeudi 10 novembre de 9h à 17h - Bourse du Travail, Lille**

Les permanences

Des questions sur vos métiers ?

APPELEZ LA PERMANENCE

Du lundi au vendredi de 14h30 à 17h30

Toutes nos permanences sont généralistes

- droits et statuts,
- liberté pédagogique,
- vie de l'établissement : emploi du temps, Conseil d'Administration, DGH, inclusion
- rémunération
- avancement de carrière
- mutation
- mobilisations et actions
- etc

Pour des questions spécifiques, privilégiez ces jours :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
14h30/ 17h30	- Éducation prioritaire - Stagiaires	- CPE - Professeurs documentalistes - Stagiaires - AED	- Éducation prioritaire	- Éducation prioritaire - Futur.e.s retraité.e.s	- Non titulaires : contractuel.le.s / AED / AESH - Futur.e.s retraité.e.s
	Psy-En : prendre contact par mail				

Pas une violence sexiste ou sexuelle sur mon lieu de travail !

Permanence «Violences sexistes et sexuelles au travail»

A compter de cette rentrée, la section académique du Snes-FSU assure, un jeudi par mois, de 10h à 12h30, une permanence dédiée aux violences sexistes et sexuelles au travail. Pour prendre rendez-vous ou nous contacter tout au long de l'année : vss@lille.snes.edu

Section académique du SNES-FSU

209 rue Nationale - 59000 Lille

➤ Tél : 03 20 06 77 41

➤ Mail : s3lil@snes.edu



lille.snes.edu



www.facebook.com/snesdelille/



AESH : <https://www.facebook.com/groups/310695757122929>



Stagiaires : www.facebook.com/groups/513361063168120



twitter.com/snesdelille



Du 1^{er} au 8 décembre,

FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX

avec les syndicats de la FSU



Publication du Syndicat National des Enseignants de Second Degré (SNES) - Section académique de Lille, 209, rue Nationale, 59000 Lille - Tél. : 03 20 06 77 41 - Fax. : 03 20 06 77 49 - s3lil@snes.edu - site internet : www.lille.snes.edu - Direction de la publication : Jean-François Carémel - Agence Good Mood - Imprimerie PrintForum, Wasquehal - CPPAP N°0521 S 05524 - Dépôt légal n°651 - Prix : 0,76 € - Abonnement : 5 € 33



209 rue Nationale à Lille, tél : 03 20 06 77 41
courriel : s3lil@snes.edu
site : <https://lille.snes.edu/>

S3 Lille, le journal du Syndicat national des enseignants de second degré
Bulletin de rentrée collège-lycée - Septembre 2022

ISSN : 2426-556X

L'édito

Notre École du futur

Adhérer au Snes-FSU, c'est d'abord intégrer le premier syndicat du second degré, un collectif qui rassemble les professeur.e.s, CPE, PsyEN et Dcio, AED et AESH réuni.e.s autour d'une idée commune : le service public d'éducation est un vecteur essentiel d'émancipation sociale et de lutte contre les inégalités ; par conséquent, il incombe à l'État de déployer des politiques et des budgets en ce sens.

Ce projet suppose que les personnels ne soient pas accablés d'injonctions aussi variées qu'absurdes. Il implique aussi qu'ils aient leur mot à dire sur leur métier, l'organisation de leur établissement et du système éducatif tout entier, sans être ignorés, voire méprisés. Enfin, l'engagement des personnels doit être revalorisé en termes de carrière et de rémunération, loin de toute mise en concurrence et à l'abri de l'arbitraire local.

Présent dans la plupart des établissements, le Snes-FSU conseille tous les collègues, les informe sur leurs droits, et les soutient dans leurs démarches en se fondant sur la réglementation statutaire.

Pour nous, « l'École du futur » n'est pas celle qui se replie sur les « fondamentaux », mais celle qui s'ouvre sur les apprentissages culturels. Elle ne peut conduire, au nom de l'innovation et du projet local, à la limitation de la liberté pédagogique dont nous avons besoin pour prendre en compte tous les publics et pour travailler en équipe pluriprofessionnelle : elle implique de remettre à plat les réformes du collège de 2016, celles du lycée, du bac, et de l'accès à l'enseignement supérieur. « L'école du futur » reposera sur des personnels reconnus dans leur expertise professionnelle, associés aux opérations de gestion collective, en particulier pour les mutations : cela nécessite de revenir à une gestion paritaire et transparente des carrières, supprimée en grande partie en 2019, et d'exclure tout recrutement par les hiérarchies locales.

L'École du futur se fera avec les personnels, pour les élèves, pour le service public.

Le Snes-FSU s'y engage.

■ Jean-François Carémel

Du 1^{er} au 8 décembre, votez et faites voter FSU !



Quelle politique pour les collèges et lycées ?

Riposter aux attaques

Comme l'Hôpital ou d'autres services publics, l'École a subi ces cinq dernières années de multiples attaques :

- suppression de 7900 postes dans les collèges et lycées.
- pilotage de plus en plus autoritaire et vertical du système éducatif sous couvert d'« autonomie » des établissements et d'« auto-évaluation ».
- au collège, les retraits d'heures postes, en dépit de la démographie, ont augmenté partout la taille des classes et réduit le nombre de groupes, compromettant de fait la possibilité d'une inclusion réussie. L'avenir même de l'éducation prioritaire est posé, face à la multiplication des labels qui minent le principe d'une politique nationale d'éducation.
- au lycée, les réformes dégradent les conditions de travail et creusent les inégalités sociales et de genre, compromettant ainsi la réussite scolaire et l'accès à l'enseignement supérieur.

En mai, le président, à peine réélu, a changé son ministre de l'Éducation, non pas pour réorienter sa politique mais, au contraire, en promettant une « révolution culturelle » pour l'Éducation nationale sur un mode libéral, avec à la clé la « rémunération au mérite », le recrutement local et des expérimentations hors des cadres réglementaires. Tel que cela a été présenté à Marseille, les objectifs sont clairs : fragiliser nos statuts, affaiblir nos métiers, contester notre expertise.

Notre projet pour le second degré

A rebours de cette entreprise de casse du service public du système éducatif, nous portons un autre projet :

Gagner pour nos salaires

Face à l'inflation, le déclasserement salarial de nos professions devient insupportable et a de lourdes conséquences comme le montre la crise d'attractivité de nos métiers.

Il faut d'urgence obtenir une revalorisation des personnels, sans contreparties :

- dégel immédiat du point d'indice à hauteur de l'inflation,
- rattrapage des pertes de pouvoir d'achat depuis 2010,
- aucun.e professeur.e, CPE, Psy-EN ne doit être recruté.e en dessous de 2 000 € nets,
- à terme, toutes les grilles de salaires doivent être reconstruites avec l'objectif de retrouver un traitement de début de carrière équivalent à 2 fois le SMIC, c'est-à-dire au niveau des années 1980.



@SVenetitay

Il faut donc attendre la fin de la (longue..) lettre du ministre aux professeurs pour voir le mot revalorisation...comme dernier axe 😞 Pour le @SNEFSU c'est la priorité : face à la crise de recrutement, il faut des mesures fortes d'augmentation des salaires sans contrepartie !

Sophie Vénétitay est enseignante dans l'Essonne et secrétaire générale du Snes-FSU

Gagner pour nos retraites

- Enfin, nous combattons toute réforme des retraites qui conduirait à dégrader les pensions et à devoir travailler davantage comme le projette actuellement le gouvernement. Interdire les départs à la retraite avant 65 ans, utiliser les « économies » faites pour financer des besoins liés à la dépendance, sans augmenter les ressources de la protection sociale et poursuivre une politique libérale d'exonération de cotisations sociales, voilà qui ne serait que du redéploiement de moyens sur le dos des actifs.
- Tout comme nous avons combattu le système de retraite à points que voulait imposer le gouvernement, nous défendons une retraite possible à 60 ans, et à taux plein pour 37,5 annuités.



Gagner pour nos métiers et les services publics

Pour faire face aux inégalités, il faut bâtir un système éducatif au service de l'émancipation de la jeunesse et de l'élévation de ses qualifications.

► Cela passe par la mise en place d'un enseignement de qualité pour toutes et tous :

- baisse des effectifs dans les classes avec un plan pluriannuel de recrutement de professeurs, CPE, PsyEN et Dcio, AED, AESH,
- reconstruction du collège pour casser la logique concurrentielle organisée par la réforme de 2016, et baisser significativement les effectifs en cas d'inclusion et d'éducation prioritaire,
- la formation et le recrutement de ces personnels ne peut se faire dans les conditions dégradées que le ministère impose désormais,
- remise à plat des réformes engagées : abrogation des réformes du bac et du lycée, de Parcoursup,
- un ancrage solide du service public d'orientation au sein de l'Éducation nationale.

► Nous demandons également l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique et le rétablissement de toutes les compétences des commissions paritaires qui permettraient notamment d'assurer la transparence des opérations de carrière et de mutations.

► Nous ne pouvons plus tolérer une école qui fonctionne au rabais, en faisant le choix de recourir à la précarité.

Nous exigeons :

- la création d'un corps de fonctionnaires pour les AESH,
- un vaste plan de titularisation pour les non titulaires,
- l'ouverture de négociations sur les conditions d'emploi des AED pour combattre la précarité.

Un syndicat de terrain

Au contact des collègues au quotidien

→ Contrairement à d'autres organisations syndicales qui font le choix d'avoir des militant.e.s « permanent.e.s » n'exerçant plus leur métier, le Snes-FSU ne décharge jamais totalement ses militant.e.s de leur activité professionnelle : même au plus haut niveau national, ils et elles continuent à exercer leur métier en établissement.

→ Dans les instances académiques et nationales, les militant.e.s du Snes-FSU sont en mesure de révéler la réalité du terrain et de défendre le point de vue des enseignant.e., Psy-En et Dcio, CPE, AED, AESH.

→ Nous sommes présent.e.s dans les établissements grâce au tissu de sections locales qui maillent toute l'académie, qui investissent les conseils d'administration pour contrôler l'action des directions d'établissement, les budgets, les dotations horaires, et qui organisent des « heures d'information syndicale » durant lesquelles les militant.e.s académiques interviennent dès qu'ils ou elles sont sollicité.es.



Stages



Préparation des recours



Manifestation pour défendre le droit à l'avortement, Lille, 2 juillet 2022



8 mars 2022

Pourquoi adhérer ?

Plus que jamais, le Snes-FSU est à vos côtés. C'est notre conception de l'action syndicale : construire les solidarités, au quotidien, dans nos établissements, engager les luttes indispensables pour nos métiers, nos statuts et le service public d'Éducation. L'avenir du service public d'Éducation s'écrit collectivement, en nous rassemblant. Alors, rejoignez le Snes-FSU et portons ensemble ces combats pour l'école publique laïque !

Comment adhérer ?

► dans votre établissement en contactant le trésorier ou le S1 (secrétaire de la section Snes-FSU) de votre établissement.

► en ligne : sur le site du Snes-FSU de Lille.

